

# DÉLIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL N°980-03-24

OBJET:

Cotisation des EPCI 2024

## **MEMBRES**

- EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 0

## **VOTES**

- VOIX: 9
POUR: 9
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à onze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

<u>Etaient présents</u> : Claude VIET, Sylvette LE STRAT, Daniel AUDO, Michel POURCHASSE, Benoît ROLLAND, Bernard LE BRETON, Joseph LE BOUEDEC, Laurent GANIVET, Guénaël ROBIN

Autres personnes: MORIN Francis, Romain LEURETTE, Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

Date des convocations : 15 mars 2024

### Exposé des motifs :

Pour rappel, les cotisations des EPCI pour l'année 2023 s'élevaient à :

- 100 548,01 € pour Pontivy Communauté
- 57 783,59 € pour Centre Morbihan Communauté

Soit 158 331,60 € au total

En raison d'un décalage dans la perception des aides de la Région, engendrant une annulation de rattachements de recettes de fonctionnement, la contribution des deux EPCI a été modifiée. Les cotisations sont en baisses sur l'exercice 2024.

Les cotisations des EPCI pour 2024 s'élèvent ainsi à :

- 34 294,56 € pour Centre Morbihan Communauté
- 61 760,74 € pour Pontivy Communauté

Soit 96 055,30 € au total

### Cotisations EPCI 2024

Nombre habitants DGF 2023		%	Cotisation
Pontivy Communautě	49 782	64%	61 760,74 €
CMC	27 643	36%	34 294,56 €
TOTAL	77 425	100%	96 055,30 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°978-03-24 du 29 mars 2024 relative au budget primitif 2024;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024 Publié le

ID: 056-255613416-20240329-980\_03\_24-DE

- → Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :
  - D'approuver les montants de cotisation des EPCI pour 2024
  - D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Locminé, Le 29 mars 2024 Le Président, Claude VIET

SYNDICAT MIXTL DU PAYS DE PONTIVY